



**MUNICIPALITÉ DE  
ST-MARTIN**

Rue de l'Église 5 | CH – 1969 St-Martin  
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17  
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

**MARDI 15 JUIN 2021**

**LIEU ET DATE :** Salle bourgeoisiale / Mardi 15 juin 2021 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

Conformément à l'art. 6<sup>e</sup> de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- 1.** Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
- 2.** Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
- 3.** Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
- 4.** Comptes 2020 de la Bourgeoisie et du rapport de l'organe de révision ; Approbation
- 5.** Divers

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Alain Alter** ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 20 mai 2021 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les Communes).

**Le Président** désigne M. Joël Mayor en qualité de scrutateur et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE

**Le Secrétaire communal** présente les comptes 2020 de la Bourgeoisie. Les résultats comptables de l'exercice 2020 présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges de fonctionnement: CHF 556'788.20
- Recettes de fonctionnement : CHF 584'800.02
- Marge d'autofinancement : CHF 28'011.82
- Amortissements ordinaires : CHF 0.00
- Fortune au bilan : CHF 118'451.20
- Fortune nette : CHF 180'475.41

## 3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

**Le Président** donne lecture du rapport établi par les experts-réviseurs de la Fiduciaire Fidag, lesquels recommandent d'approuver les comptes annuels bourgeoisiaux 2020.

## 4. COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE ET DU RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2020 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 20 mai 2021 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2020 de la Bourgeoisie de St-Martin, et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

## 5. DIVERS

*Le Président* ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, *le Président* clôt l'assemblée primaire bourgeoisiale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

### BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal